



suite à KAFALA 2021 changement de nom

Par **MARIEAICHA**, le **03/02/2023** à **17:25**

bonjour,

j'ai recueillis par kafala 2 jumeaux 3 ans - 2021 date jugement,

entrée 2022 sur le territoire,

seule la mère est connu, mais les jumeaux portent un nom que le tribunal à attribué du fait que le père n'est pas connu (en droit marocain, si pas marié alors le père est considéré pas connu)

puis je avant même que les enfants soient français au bout de 3 ans sur le sol français, procéder à la demande de changement de nom de famille ? pour qu'ils portent le mien,

je n'ai pas envie de repartir au maroc et hotel voiture de location pour courrir avec les jumeaux pour procéder à la concordance de nom, seule 1 commission par an au Ministère de la justice au Maroc, je sais que cela existe, mais maintenant que nous sommes en France, je souhaite tout finaliser ici

merci de votre retour,

Par **youris**, le **03/02/2023** à **17:46**

bonjour,

il semblerait que le changement des enfants recueillis par kafala soit possible en France selon le lien (un peu ancien) ci-dessous:

[kafala-conditions-consequences-adoption-changement-de nom .htm](#)

l'état-civil de votre commune devrait pouvoir vous renseigner.

salutations